

# **Les travailleurs sociaux de l'asile se mobilisent pour un accès effectif à la demande d'asile**

Depuis la mise en place de la réforme du droit d'asile en novembre 2015, force est de constater que le nouveau système a des conséquences désastreuses pour les personnes en quête d'une protection. Ce système n'est pas en phase avec la réalité de la demande d'asile et ne peut devenir pérenne.

Dès son premier jour d'existence, le Guichet Unique de Demande d'Asile (GUDA), en limitant le nombre de rendez-vous quotidien, a généré des délais d'attente de plusieurs mois. Une partie de la demande d'asile est donc rendue invisible, condamnant ainsi plusieurs milliers de personnes vulnérables à vivre pendant plusieurs mois en situation irrégulière, dans une grande précarité, sans accès aux droits fondamentaux et avec le risque d'être arrêté, retenu et expulsé.

La situation dans les Plateformes d'accueil des demandeurs d'asile (PADA), étape inconditionnelle préalable à toutes démarches en vue de demander l'asile en France, n'a fait que se dégrader. Les salariés des PADA font le constat d'une détérioration alarmante des conditions d'accueil des demandeurs d'asile ainsi que de leurs conditions de travail.

Le Collectif Asile, qui rassemble des travailleurs du secteur de l'asile, continuera d'alerter l'ensemble des acteurs institutionnels de l'asile tant que la situation restera inchangée.

**La loi doit être respectée.**

**Les personnes désirant demander l'asile doivent être enregistrées dans les délais légaux : dans les trois jours dès lors qu'elles manifestent leur volonté de demander l'asile, ou dans les dix jours lorsqu'un nombre élevé d'étrangers demandent l'asile simultanément.**

**Les autorités doivent cesser de rendre invisible les délais d'accès à la demande d'asile.**

Dans toutes les PADA d'Ile-de-France, l'accès à la demande d'asile engendre de nombreuses discriminations.

A la PADA de Paris tout comme à celle de Nanterre, les demandeurs d'asile sont contraints de dormir plusieurs nuits devant la structure afin d'accéder au pré-enregistrement. Cela engendre des tensions et des situations parfois dangereuses, excluant de fait des personnes vulnérables, notamment les femmes, de la demande d'asile.

A Créteil, l'accès à la plateforme est rendu possible un jour toutes les 2 à 3 semaines ; le reste du temps la porte reste close pour les primo-arrivants.

A Aubervilliers, la prise de rendez-vous se fait par téléphone. Le numéro étant payant et la ligne rapidement engorgée, il est quasi-impossible d'y avoir accès. Toutes les personnes qui ne parviennent pas à appeler la PADA ne sont pas considérées comme des personnes manifestant leur volonté de demander l'asile, un moyen détourné pour les autorités de ne pas violer le délai légal d'enregistrement de la demande d'asile de trois jours.

**L'accès à la demande d'asile ne doit pas être synonyme d'injustice et de violence.**

C'est pourquoi, **le 20 juin à 12h00**,  
dans le cadre de la Journée Mondiale des Réfugiés,  
nous appelons à **un rassemblement devant l'Ofpra**  
(201, rue Carnot – 94120 Fontenay sous Bois)  
pour sensibiliser et alerter sur la réalité de l'accueil des demandeurs  
d'asile en France.

Pour plus d'informations :

Ecrivez nous sur [collectif.asile@gmx.fr](mailto:collectif.asile@gmx.fr)



Le collectif asile